

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 70-1098/SG/FP constatant la reprise de service par un agent de constatation des Impôts .

n° 70-1098/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
17 septembre 1970

Numéro JO  
n° 19 du 10/10/1970

Date du numéro  
10 octobre 1970

### TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 4 septembre 1970, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Service des Contributions (Ministère des Finances et du Plan), par M. Raymond Sandjivy, agent de constatation, 3e échelon, des Impôts.